

Le 28 juin 2019

## CONVOCAATION

par voie électronique  
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

**VENDREDI 5 JUILLET 2019 à 20H30**

### ORDRE DU JOUR.

- Accueil et présentation des « Jardins d'Autises », proposition d'aménagement devant la mairie
- Subventions aux associations
- Tarifs cantines année scolaire 2019/2020
- Communauté de Communes Val de Gâtine : recomposition, organe délibérant des EPCI à fiscalité propre
- Modification des statuts du SIEDS
- Bibliothèque projet de mise en réseau
- Budget :
  - Point Budget
  - Décisions modificatives pour paiement d'un sinistre directement à Groupama en charges exceptionnelles

### Questions diverses

- Travaux voirie communautaire et communales
- Inauguration Mairie
- Tour de table

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Alain CLAIRAND



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 5 JUILLET 2019 à 20H30**

**Présents :** Alain CLAIRAND, Jacques FRADIN, Jean-Marie MORISSET, Hélène CAQUINEAU, Mathieu CHAMARD, Annie GADREAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Claude GUITTON, Sylvie GUITTON, Alain OUVRARD, Christian QUINTARD.

**Ont donné pouvoir :** Murielle GIRARD avec pouvoir à Alain CLAIRAND, Claude LARGEAU avec pouvoir à Jacques FRADIN, Arnaud PIOT avec pouvoir à Alain OUVRARD.

**Secrétaire de séance :** Sylvie GUITTON.

**Préambule :** Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

### ACCUEIL ET PRESENTATION DES « JARDINS DE L'AUTISES », PROPOSITION D'AMENAGEMENT DEVANT LA MAIRIE

Monsieur le Maire accueille Monsieur LINIER de la société « Jardins d'Autises » ; il informe les élus que les adjoints et lui-même ont déjà rencontré à plusieurs reprises Monsieur LINIER pour le projet d'aménagement devant la mairie.

Monsieur le Maire le remercie d'avoir accepté l'invitation à venir présenter devant les élus la dernière version 3D tenant compte des dernières modifications demandées et lui donne la parole.

Monsieur LINIER est Conducteur de projet dans cette société qui compte 38 salariés. Il propose de faire la présentation 3D et de répondre ensuite aux questions.

Afin de dégager la façade devant la mairie, la démolition du mur pierre est envisagée ; un accès piéton serait matérialisé par des paliers en béton balayé, avec du gazon entre chaque palier. 14 places de parking seraient réalisées ainsi que 3 arrêts minute et l'emplacement « handicapé » reste à la même place.

Il y aurait la création de massifs avec des graminées et quelques arbustes pourraient être plantés.

Le devis global s'élève à 42.096,39 € HT. Les travaux pourraient être réalisés en trois phases.

**Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient Monsieur LINIER de sa présentation du projet de futur aménagement devant la Mairie.**

Afin de clore ce point, Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion est prévue le Jeudi 11 juillet 2019 avec les représentants du Conseil Départemental, les Jardins d'Autises et l'agence ID79 pour évoquer l'emplacement arrêt bus.

Puis, Monsieur le Maire rappelle les points de l'ordre du jour.

Jean-Marie MORISSET demande s'il est possible d'aborder en premier le point relatif au budget, ce dernier devant ensuite quitter la séance ; ce qui est accepté par Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal.

## BUDGET

### 1 - POINT BUDGET

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie MORISSET pour un point sur le budget au 26 juin 2019.

Ce dernier commente le document récapitulatif remis en séance.

#### **Fonctionnement**

Il rappelle que les postes « Electricité », « Voirie », « Bâtiments » ont été augmentés par rapport au budget initial, respectivement de 4.000 €, 5.300 € et de 12.000 €. Par ailleurs, n'avaient pas été prévus au budget, la quote-part pour le prêt de la balayeuse de Verruyes ainsi que l'instruction des actes d'urbanisme réalisé par la Communauté de Communes.

Au 26 juin 2019, les dépenses s'élèvent à 284.396,30 €, soit 34,19 % du budget et les recettes à 526.558,84 €.

#### **Investissement**

Les dépenses s'élèvent à 142.758,91 € au 26 juin 2019.

En ce qui concerne les recettes, les subventions sont en « produits à recevoir » pour 219.865,65 €. Pour la rénovation/construction de la mairie, certaines subventions ne seront reçues qu'un an après la réception définitive des travaux.

Sur les travaux de la mairie, il reste encore des factures à honorer à hauteur de 7.886,27 €.

Jean-Marie MORISSET rappelle qu'il y a lieu de poursuivre l'étude pour la démolition du château d'eau situé rue de la Poste sachant qu'une subvention peut être demandée.

Le diagnostic sur l'amiante ayant été réalisé et étant sans objet, Monsieur le Maire confirme que l'étude va être poursuivie afin de l'intégrer au budget 2020.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- ✓ prend acte des informations relatives au budget.

### 2 - DECISION MODIFICATIVE POUR PAIEMENT D'UN SINISTRE DIRECTEMENT A GROUPAMA EN CHARGES EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce sujet avait déjà été évoqué (cf. Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2019) ; il propose que ce sinistre, d'un montant de 75,04 €, soit réglé directement auprès de Groupama sans constituer de dossier.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix « Pour ») :*

- ✓ donne son accord sur la prise en compte de la décision modificative au budget 2019.

Jean-Marie MORISSET quitte ensuite la séance (21h30).

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques FRADIN pour la présentation de ce point.

Ce dernier remet en séance, un tableau récapitulatif avec un projet de subventions à distribuer aux associations et le commente. Il informe les élus que le total à distribuer s'élève à 4.650 € alors qu'il était prévu au budget seulement 4.500 €.

A la question des élus sur l'association « Boule en bois », Monsieur le Maire précise qu'il a participé à son Assemblée générale et que cette association n'est pas « en sommeil » (il y a maintien d'un bureau) mais qu'elle a seulement décidé de ne plus faire de concours de boules comme les années précédentes sur la commune. De plus, les adhérents continuent à s'acquitter de leur cotisation annuelle.

En ce qui concerne le Club musical, il n'est pas prévu de verser de subvention puisqu'il est désormais sous la compétence communautaire.

Enfin, Jacques FRADIN précise aux élus que pour « Activ' ma Gâtine » (anciennement « Familles rurales »), l'an passé il n'a pas été versé de subvention puisque l'association était dans une phase de transition entre l'ancienne dénomination et la nouvelle. A ce jour, toutes les formalités étant accomplies, il sera proposé aux élus de verser 700 € (soit pour 2018 + 2019).

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire soumet à débat la répartition faite entre les différentes associations.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix « Pour ») :*

- ✓ décide d'allouer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous,
- ✓ prend acte qu'une délibération modificative sera prise à hauteur de 150 € afin que le montant global des subventions soit distribué.

ASSOCIATIONS	A VERSER
Familles rurales .....	Néant
Boule en bois .....	100 €
Club musical maziérois .....	Néant
Foot Sud Gâtine .....	750 €
Judo Club Pays Gâtine .....	200 €
Réveil Musical Gâtinais .....	400 €
Tennis de table .....	200 €
Tennis Mazières / St-Georges .....	200 €
Golf Trophée commune .....	400 €
Café Gâtine .....	100 €
Radio Gâtine .....	100 €
Archers de Gâtine .....	200 €
ACCA Mazières .....	150 €
Handball .....	250 €
Association Pologne .....	300 €
APE .....	200 €
Aquariophilie .....	100 €
Collège Mazières .....	300 €
Activ' ma Gâtine .....	700 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>4.650 €</b>

#### TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle que les repas des élèves des écoles primaires et maternelles sont facturés forfaitairement sur 10 mois avec prise en compte des arrêts maladie uniquement pour les absences supérieures à 2 semaines et sur présentation d'un certificat médical.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Départemental va mettre en place à compter de l'an prochain, un tarif unique pour les collèges ayant une convention avec accueil des classes maternelles et primaires ; ce qui est le cas de notre commune.

Monsieur le Maire propose de conserver le principe d'augmentation des tarifs de 2 % ; ce qui porterait le prix du repas de 3,04 à 3,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix « Pour »), décide de :

- ✓ maintenir le principe de la facturation pour l'année scolaire 2019-2020 répartie forfaitairement sur 10 mois de septembre à juin,
- ✓ fixer les tarifs mensuels suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

	+ 2 % à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2019
Forfait Maternelle .....	42,15 €
$\frac{1}{2}$ Forfait Maternelle .....	21,10 €
Forfait Primaire .....	43,40 €
$\frac{1}{2}$ Forfait Primaire .....	21,70 €
Repas occasionnel .....	3,90 €
Coût du repas .....	3,10 €

Enfin, il rappelle aux élus que lors d'un précédent Conseil, avait été évoquée la signature de la convention de fourniture de repas avec le Conseil Départemental pour une période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 août 2019. Ensuite pour la période du 01 septembre 2019 au 31 décembre 2020 le conseil municipal refusait l'harmonisation et l'augmentation de tarif imposé par le conseil départemental et demandait que soit maintenue la différence de tarif entre les élèves de l'école maternelle et ceux de l'école élémentaire. Après en avoir informé le Président du Conseil Départemental, ce dernier refuse de faire une exception pour notre Commune.

En conséquence, il propose aux élus de revoir ce point lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE : RECOMPOSITION, ORGANE DELIBERANT DES EPCI A FISCALITE PROPRE

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil communautaire compte à ce jour 49 membres, issus des communes constituant la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Suite à la création de communes nouvelles, ce nombre est ramené à 46, certaines communes perdant un représentant.

Le Conseil Municipal, à la majorité, prend acte de cette information.

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SIEDS

Monsieur le Maire informe les élus que le SIEDS propose de modifier ses statuts afin de permettre aux communautés de communes de siéger au conseil syndical. La commune de Mazières-en-Gâtine demandera ensuite le transfert de charge de la borne sachant qu'elle en conservera la propriété mais que l'entretien sera assuré par le SIEDS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix « Pour ») :

- ✓ prend acte de ces informations,
- ✓ approuve le projet des statuts modifiés du SIEDS,
- ✓ donne son accord pour que le SIEDS reprenne la gestion de la borne électrique, la commune en restant propriétaire.

#### BIBLIOTHEQUE PROJET DE MISE EN RESEAU

Monsieur le Maire donne la parole à Marylène GRANIER.

Cette dernière informe les élus que le nom du réseau sera « Lectures nomades ».

Elle rappelle que les quatre bibliothèques disposeront de la même carte « adhérent » et que quatre bénévoles recevront une formation informatique.

Elle ajoute que le Bibliobus a fait son dernier passage et que désormais, il faudra se rendre à NIORT pour choisir les livres ; la livraison sera ensuite assurée sur site. A ce propos, elle demande si des indemnités kilométriques pourront être allouées.

Comme cela avait dit lors de la séance du Conseil municipal du 7 juin dernier, la commune de Mazières-en-Gâtine avait été désignée « chef de file » pour ce projet ; à cet effet, un dossier de subvention doit être déposé auprès de la DRAC et il y a lieu d'autoriser le Maire à effectuer cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix « Pour ») :

- ✓ prend acte des informations précitées,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

Avant de clore ce point, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mazières-en-Gâtine finance ce projet et récupérera auprès de chaque commune adhérente, leur quote-part suivant la convention établie à cet effet.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### - TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALE

En l'absence de Claude LARGEAU, Monsieur le Maire donne la parole à Jacques FRADIN pour évoquer ce point.

Voirie communautaire : 5 chantiers sont prévus, avec une réalisation en Septembre 2019 par l'entreprise EIFFAGE :

Allée du Verger (6.143,14 € ht) ; Le Petit Niorteau (3.071,90 € ht) ; La Soultière (7.425,30 € ht) ; Le Grand Montbail (3.071,05 € ht) ; Impasse de la Garenne (2.620,93 € ht).

Voirie communale :

Impasse de la Cracotte et le traçage au sol Rue du Mémorial (jusqu'au salon de coiffure) à compter du 10 juillet 2019.

En ce qui concerne les bâtiments, la chaudière pour la bibliothèque est en commande ainsi que les matériaux pour le remplacement du sol de l'Espace associatif.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés :

Espace associatif : isolation et peinture dans la « réserve »

Salle socio-éducative : remplacement des plafonds et radiateurs plus peinture (loge, toilettes, entrée).

##### - INAUGURATION MAIRIE

Les élus proposent d'attendre que l'aménagement extérieur de la mairie soit terminé avant de faire l'inauguration.

##### - TOUR DE TABLE

Fête de l'Eté : journée réussie. Cependant, il y a eu un manque de fréquentation au vide-greniers compte-tenu des fortes chaleurs. Malgré cela, la marche organisée par l'APE a eu du succès. Pour le soir, 180 personnes ont participé au repas et la prestation de Musicool a été fort appréciée par le public.

Boutique Solidaire : Annie GADREAU sollicite Monsieur le Maire pour la réparation de la porte d'entrée ; elle ne ferme plus et pour des raisons de sécurité, une intervention devient urgente.

La séance est levée à 22h47.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 6 septembre 2019.



Le Maire  
Alain CLAIRAND